

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 8 octobre 2009 à 20 H 00

Présents : MM. COGNARD, BIOT, VAROT, JOURNET, LAROCLETTE, PERRATON, LEGENDRE, FEY, PENILLARD, Mmes GIVOIS, BOURDON, PIN, GROUX, MORAT

Absent : M. VINCENT

Lecture du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009 par M. Camille BIOT et approbation de celui-ci à l'unanimité. Toutefois, concernant l'aménagement d'un rond-point au nord de la ZAC des Bouchardes, il est précisé que la proposition de participation à sa construction de 150 000 € émane du Président du Conseil Syndical des Bouchardes et non de M. le Maire de Crêches/Saône.

1° Acquisition immeuble Renaudier

Présentation du projet d'aménagement de ce bâtiment remis par M. JOUBERT de l'OPAC le 1^{er} courant en présence des membres de la commission des bâtiments composée de MM. COGNARD, BIOT, VAROT, PERRATON et Mme GROUX. L'OPAC est favorable au projet d'aménagement de ce bâtiment si l'acquisition est réalisée par la Commune. Celle-ci pourrait bénéficier d'une subvention de 30 % sur l'acquisition du bâtiment (hors cave et parc) et les frais notariés par le Conseil Régional dans le cadre de Villages Avenir. L'OPAC pourrait également bénéficier de 30 % de subvention sur les travaux réalisés pour la création de logements sociaux attribués à des personnes ayant un salaire plafonné. Le projet comporte la création de 6 logements (T2, T3). Les parkings devront être prévus par l'OPAC en partie à l'intérieur de la cour commune. Le bail emphytéotique entre la commune et l'OPAC serait réalisé sur la durée du remboursement des emprunts réalisés par l'OPAC pour la réalisation de cette opération soit 45 à 50 ans.

La commune percevrait le revenu des loyers à la fin du bail emphytéotique. Entre temps elle percevra la taxe d'habitation sur chaque logement et la taxe foncière serait reversée sous forme de compensation.

La commune garderait la jouissance de la cave située sous le bâtiment pour l'aménager en salle de réception ainsi que la jouissance du parc. La commune procéderait à la séparation de la cour et du parc.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de le missionner pour procéder à la transaction avec les propriétaires.

Un tour de table est réalisé où chacun s'est exprimé. Il en ressort une réflexion mitigée de la part du conseil municipal quant à :

- connaître avec précision le budget dégagé afin que celui-ci ne soit pas grévé pour d'autres investissements dans les hameaux ;
- la nécessité d'avoir un nouveau parc ;
- l'accueil de nouveaux habitants ;
- l'accueil de personnes âgées ;

mais aussi l'opportunité (la deuxième en ce qui concerne cette propriété) de voir un centre de bourg doté d'un parc public, d'une cave pour les réceptions, et d'une maison qui retrouverait de la vie en accueillant des familles nouvelles pour l'école et les associations. Trop de maisons sont vides dans le bourg.

Le conseil municipal décide de reporter sa délibération sous quinze jours, afin d'apporter les précisions nécessaires à la prise de décision.

2° Modification du PLU

Une réunion de démarrage a eu lieu en mairie le 16 septembre dernier en présence de M. BENOIT de l'Atelier du Triangle, M. FLIRDEN de la D.D.E., MM. COGNARD, VAROT, PERRATON et Mme GROUX. Une première mouture du dossier de modification du PLU a été établie par l'Atelier du Triangle pour les terrains à côté de la zone des Bouchardes. Ce dossier considère que l'on pourra aussi construire côté Est, dans l'attente d'une rencontre avec le pôle risques de la DDE concernant les crues de la Saône.

Concernant le projet de rondpoint au nord de la zone des Bouchardes, la consultation des bureaux d'études est lancée par la commune Vinzelles. Les frais d'études seront répartis ensuite sur chaque collectivité participante.

3° Requête GML France/Commune de Chaintré

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le recours formé devant la juridiction administrative par GML France contre la commune de Chaintré, au sujet de l'autorisation de travaux délivrée à la société SOFIDIS, pour l'installation du magasin LEADER PRICE dans le bâtiment anciennement occupé par le magasin DEVIANNE en ZAC des BOUCHARDES.

Dans le cadre de la convention qui lie la commune à la DDE pour l'instruction des demandes d'urbanisme, contact a été pris avec le bureau des affaires juridiques de la DDE qui nous a transmis un projet de mémoire en réponse à la requête formulée.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire devant la juridiction administrative.

4° Projet exploitation centrale enrobage à Varennes-les-Mâcon et Vinzelles

Le chantier contournement sud de Mâcon se déroulera sur la période de janvier 2010 à mai 2011. La production sera étalée en discontinu et fonctionnera 45 jours sur 2 années. L'enquête publique se déroule depuis le 23 septembre dernier et jusqu'au 23 octobre prochain, sur les communes de Vinzelles et Varennes, et concerne toutes les communes situées dans un rayon de 2 km du lieu d'implantation de la centrale. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet sous réserve qu'il n'y ait aucune production d'enrobés pendant la période de la fleur de la vigne soit du 15 mai au 15 juin. M. le Maire se déplacera afin de consigner les observations du conseil municipal dans le registre d'enquête publique.

5° Recensement population :

Monsieur le Maire expose que la commune de CHAINTRÉ sera recensée du 21 janvier au 20 février 2010. A cet effet il convient de nommer un agent recenseur et un coordonnateur communal qui assurera à la fois une aide à l'agent recenseur et le lien avec l'INSEE. Une dotation forfaitaire d'un montant de 1 170 euros, sera attribuée à notre commune par l'Etat. Le conseil municipal donne un avis favorable à la nomination de Melle Séverine REVILLON, agent recenseur, et Mme Sylvie JANDOT, coordonnateur communal. Le Conseil Municipal prendra en charge les frais de déplacement liés aux différentes journées de formation.

6° Compte-rendus des commissions

Cantine scolaire : M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme la Présidente relatif à l'état du mur de la salle du restaurant lié à la présence de salpêtre. Le conseil municipal décide de la réalisation d'un soubassement : demande de devis.

Compte-tenu du nombre important cette année de « petits » accueillis à la cantine, il apparaîtrait nécessaire d'acquérir des réhausseurs de chaises. Avis favorable du conseil municipal qui demandera à l'association de la cantine la fourniture de tarifs.

En cas d'absence de Sandrine à la surveillance des enfants à la cantine, le Maire informe que Mme Raymonde DELOUP, agent communal, assurera cette fonction.

Convention crèche halte-garderie de Charnay-les-Mâcon : M. Biot informe qu'une demande de participation financière à la crèche halte-garderie de Charnay-les-Mâcon est parvenue en Mairie concernant l'accueil d'un enfant de Chaintré 16 H 00/mois. Le Conseil Municipal s'étonne de la démarche et souhaite de plus amples informations.

Transport scolaire : compte-tenu de l'arrêt des subventions du conseil général relatives à la participation aux frais de déplacements liés à l'activité piscine et au voyage de fin année, M. le directeur de l'école demande au conseil municipal si la commune souhaite maintenir ces déplacements, et dans l'affirmative, si elle pourra participer financièrement aux frais de transport. Avis favorable du Conseil Municipal.

CCAS : Le Conseil Municipal décide d'organiser le banquet des aînés au restaurant de La Barge, le samedi 12 décembre à midi.

Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais : M. Biot informe que le règlement d'accès à la déchetterie a longuement été discuté au cours de la dernière assemblée. Afin d'identifier clairement les

habitants des communes adhérentes, un badge à coller sur les véhicules sera à retirer au sein de chaque mairie. De plus, la participation financière des entreprises installées sur le territoire concerné demande réflexion.

M. BIOT rapporte que la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au SCOT du Mâconnais.

GRDF : rappel : un avenant au contrat de concession signé le 24 novembre 2003 est proposé à la commune. En effet, le décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 offre la faculté aux autorités concédantes de contribuer financièrement aux raccordements de nouveaux clients, lorsque leurs rentabilités ne sont pas assurées. Au cours de sa réunion du 3 septembre dernier, le conseil municipal a souhaité plus d'informations sur ce dossier afin de délibérer. Renseignements pris auprès du service concerné, il s'avère effectivement que si au cours de la durée de la convention plus de maisons sont raccordées qu'initialement prévu, un remboursement sera effectué par GRDF sur la participation communale. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec GRDF.

Cybercommunes : M. Michel FEY informe des compléments qu'il a apporté au site cybercommunes de Chaintré. La Communauté de Communes ayant décidé d'adhérer à cybercommunes, une réunion intercommunale a eu lieu ce jour. Une formation aura lieu sur chaque site. La participation financière de Chaintré déjà adhérente à cybercommunes devrait évoluer en conséquence.

7° Questions diverses :

Création du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/12/2009 suite à proposition faite en 2008 pour M. Jean François PORTRAT : avis favorable du conseil municipal.

Lotissement Les Claudes Henrys : demande de reprise des parties communes : pas à l'ordre du jour actuellement (certains travaux ne sont pas terminés : plantations...)

M. Biot communique le coût des agendas proposés par AlphaPub. Compte-tenu du prix proposé, le conseil municipal donne un avis favorable à cette commande.

Cartes postales de Chaintré : M. Biot sollicite l'avis des conseillers quant au choix des cartes postales présentées. Il est proposé également qu'un des modèles de cartes fasse l'objet de la carte de vœux 2010.

M. le Maire informe que la prochaine Foire aux Plantes organisée par les Foyers Ruraux se déroulera à Chaintré les 24 et 25 avril 2010.

Fête Raclet : M. le Maire rappelle l'invitation au banquet du 24 octobre prochain : une liste d'invités est établie.

CUMA des Vignes : le conseil municipal est invité à participer à l'inauguration de la station de lavage le mardi 10 novembre prochain à 10 H 30. M. Penillard demande à être consulté pour l'implantation des arbres.

Boulangerie : M. Mazur sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder au remplacement (à ses frais) du pétrin actuel, celui-ci étant surdimensionné par rapport à sa production. Avis favorable.

Cérémonie commémorative du 11 novembre : les conseillers municipaux se réuniront préalablement au cimetière, à 10 H 45.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 22 octobre 2009 à 19 H 30, avec pour objet principal le bâtiment Renaudier. La réunion suivante du Conseil Municipal est d'ores et déjà fixée au jeudi 26 novembre 2009 à 20 H 00.

Le Maire,
Jean-François COGNARD